

[CPRAT] Prouver l'existence d'un contrat de travail

Par **Lauredpj**, le **26/03/2017** à **10:59**

bonjour,

Dans le cadre d'un cas pratique, je dois prouver aujourd'hui l'existence d'un contrat de travail qui a existé il y a deux ans, mais qui n'existe plus depuis un an.

Je me pose une question par rapport aux délais de prescription, que je n'arrive pas à résoudre.

est-il possible de prouver un contrat de travail alors qu'il n'existe plus depuis un an, y a t il un délai de prescription pour agir ?

Par **Camille**, le **26/03/2017** à **12:28**

Bonjour,

A priori, je dirais :

<https://www.saisirprudhommes.com/fiches-prudhommes/procedure-saisine-prudhommes/les-delais-de-prescription>

2 ans.

Par **Lauredpj**, le **26/03/2017** à **15:52**

Bonjour,

c'est ce que j'ai trouvé aussi, merci !